

Mémento « Coordination des bénévoles »

Mémento pour les bénévoles

13. Des bénévoles/personnes occupant une fonction honorifique en tant que chef-fe-s de personnel rémunéré

Des bénévoles en tant que chef-fe-s de personnel rémunéré

La direction de personnel rémunéré par des bénévoles est fréquente au sein d'organisations à but non lucratif ou d'associations. Ceci requiert des exigences particulières des deux parties. Le succès d'une direction assurée par un organe agissant à titre honorifique est basé sur un certain nombre de facteurs :

- Une répartition claire des compétences est nécessaire, car elle facilite la collaboration et contribue au succès de l'organisation.
- Il est recommandé d'établir une description des fonctions non seulement pour les postes ou ressorts occupés par du personnel rémunéré, mais également pour ceux assumés par des bénévoles. Ceci est utile non seulement pour la collaboration au sein de l'organe dirigeant, mais également pour la délimitation des tâches entre bénévoles et salarié-e-s et peut, le moment venu, faciliter la recherche ciblée de successeur-e-s.
- Tant l'organe dirigeant que le personnel salarié doit être conscient que des personnes travaillant à titre honorifique ont des capacités limitées. Ceci concerne particulièrement le temps à disposition, mais également la mise à jour de leurs informations et le savoir-faire nécessaire pour le volet opérationnel des activités.
- Les membres de l'organe dirigeant se limitent à leur tâche fondamentale, soit la direction de l'organisation. Concrètement ceci signifie qu'ils fixent les objectifs, établissent des plans, arrêtent les standards pour les prestations et les critères d'évaluation et surveillent leur réalisation et leur respect. Puisque dans une organisation sans but lucratif le succès n'est pas mesuré à l'aune monétaire (bénéfice), il est nécessaire de fixer des objectifs de fond dont la réalisation et le respect sera contrôlé. Le respect du budget ne dit pas grand-chose sur la qualité des prestations et leur adéquation aux objectifs d'une organisation sans but lucratif.
- Si des membres bénévoles d'un organe de direction stratégique s'engagent au niveau opérationnel, le contrôle doit être particulièrement attentif.
- Par rapport à l'organe de direction bénévole le personnel salarié est avantagé en ce qui concerne le niveau des connaissances et de l'information puisque il s'engage plus intensément au niveau du temps, du contenu et des connaissances spécialisées. Ceci doit être pris en compte tant lors de l'élaboration des objectifs que de l'attribution des compétences décisionnelles.
- La formation de bénévoles membres de comités ou d'autorités notamment en matière de direction du personnel, de droit du travail, de questions financières, de relations publiques et de direction d'une association est utile et devrait être financée par l'organisation concernée.
- Le fait qu'un membre d'un organe dirigeant travaille à titre bénévole ne signifie pas que le personnel rémunéré doive aussi accepter de faire du bénévolat.

vitamin B (www.vitaminb.ch) et bénévolat-Vaud (www.benevolat-vaud.ch), centres de compétence pour le travail bénévole offrent conseils, formations et documentation benevol spécifiques pour des comités d'associations et des autorités. Plusieurs services régionaux benevol offrent également des formations continues pour les membres de comités d'associations ou d'autorités.